



État de la recherche et de
l'enseignement supérieur au Québec :
vers un rapatriement des fonds
fédéraux de recherche

Mémoire présenté par l'Association des étudiantes et étudiants de
Laval inscrits aux études supérieures (ÆLIÉS)

Février 2015

Ce document a été rédigé par :

Alexandre Boutet Dorval
Stéphanie Desrochers
Frédéric Dubois
Christian Djoko
Josianne Grenier

Remerciement :

L'ÆLIÉS remercie chaleureusement le Syndicat des professionnelles et professionnels de recherche de l'Université Laval (SPPRUL-CSQ) d'avoir contribué financièrement à la réalisation de cette étude.

Association des étudiantes et étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (ÆLIÉS)
Maison Marie-Sirois
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
Tél.: 418 656-7190
Télec.: 418 656-2069
www.aelies.ulaval.ca

Table des matières

Introduction.....	4
Partie 1 – Historique de la recherche universitaire subventionnée.....	5
Partie 2 – Coûts indirects de la recherche et mal-financement.....	7
Un intérêt accru du fédéral pour la recherche universitaire	7
Partie 3 – Du sous financement au financement idéologique	9
Un financement fédéral en hausse	9
Délaissement du fonctionnement général des universités.....	9
Priorité à la recherche appliquée	10
Orientation fédérale et orientation provinciale : les deux faces d’une même pièce.	11
L’autonomie de l’université en danger	12
L’indépendance de la recherche et du chercheur.....	12
Contexte propice aux inconduites.....	13
Précarisation de certaines disciplines sous fond de transformation de la recherche	13
Conclusion	14
Bibliographie.....	17

Introduction

Malgré le fait que l'éducation soit une responsabilité de compétence provinciale, le gouvernement fédéral joue un rôle majeur dans l'attribution du financement aux établissements d'enseignement et de recherche universitaire. C'est d'abord du gouvernement fédéral que sont venus les premiers investissements publics dans la recherche, il y a de cela un peu plus d'un siècle. Encore aujourd'hui, le gouvernement fédéral retourne aux universités canadiennes des sommes qui sont destinées aux missions de recherche et d'enseignement de ces établissements.

Cette implication du fédéral dans le secteur de l'enseignement et de la recherche se limite, selon toute apparence, à l'octroi de subventions aux établissements d'enseignement et de recherche. Cependant, nous verrons dans ce mémoire que la répartition de ces sommes sur l'état de la recherche et de l'enseignement engendre plusieurs conséquences graves qui viennent appauvrir l'enseignement et la recherche fondamentale.

Plus spécifiquement, nous verrons comment les orientations gouvernementales autour de la notion d'« économie du savoir » démunissent certains champs de connaissance au profit d'autres et rendent les universités vulnérables aux soubresauts du monde politique. Nous verrons comment ce climat de compétition entre les chercheurs engendre des situations dont les ambiguïtés sur le plan éthique peuvent conduire à des dérives.

Nous verrons également comment le gouvernement fédéral ne finance pas adéquatement les activités annexes à la recherche universitaire, forçant les universités à essuyer un manque à gagner à même les fonds destinés à l'enseignement.

Finalement, nous réaffirmerons notre position adoptée en assemblée générale selon laquelle l'ÆLIÉS exhorte le gouvernement du Québec à entamer des négociations en vue de rapatrier les fonds fédéraux de recherche.

Partie 1 – Historique de la recherche universitaire subventionnée

Les premières recherches scientifiques d'envergure menées au Canada ont été réalisées grâce au financement de fondations privées américaines, notamment la fondation Rockefeller (Almeida, 2007 : 100). Ce n'est que de 1912 à 1915 que le gouvernement fédéral a investi pour une première fois dans la recherche (Macdonald *et al.*, 1969 : 67). Ces investissements ont précédé de peu le premier véritable tournant opéré dans le domaine de la recherche, soit la création en 1916 du Conseil national de recherche (CNR), qui a pour mission de « répondre aux besoins scientifiques et technologiques suscités par la guerre. » (Macdonald *et al.*, 1969 : 108) Au fil des ans, d'autres conseils, tels que le Conseil des arts ou le Conseil des recherches médicales, sont créés afin de subvenir aux besoins en financement de leur discipline respective.

À la fin des années 1960, la coordination de ces divers organismes rend nécessaire une étude sur l'état de la recherche au Canada (Macdonald *et al.*, 1969 : 104) dont les recommandations sont intégrées au rapport émis par le Comité sénatorial permanent sur la politique scientifique. Ce rapport, dont le premier volume paraît en 1971, recommande officiellement la création de trois conseils subventionnaires, de même que l'instauration d'une Commission canadienne de la recherche. Cette initiative, mise en application, donne naissance à l'organisation tripartite actuelle des conseils fédéraux que sont le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).

Au Québec, avant 1970, la recherche est organisée de façon semblable à ce qui se passe du côté de la recherche fédérale. Trois secteurs dominant le paysage scientifique universitaire : santé, sciences humaines et sciences naturelles et technologiques.

Au Québec, si déjà en 1964 le rapport de la Commission Parent relevait le retard qu'accusent les universités francophones en financement de la recherche, ce n'est qu'au début des années 1970 que le développement institutionnel du domaine du savoir devint une priorité. Les subventions publiques à la recherche ont suivi, au Québec, un cheminement accéléré, en partie motivé par le développement rapide des organes scientifiques fédéraux, puisque les avancées fédérales de financement de la recherche sont perçues comme une façon « d'outrepasse[r] les compétences législatives que la Constitution canadienne attribue à l'État fédéral. » (Lajoie, 2009 : 28-29)

Le Québec a réagi à cette situation avec la création, en 1970, du programme Formation de chercheurs et d'action concertée (FCAC), le premier programme de financement public qui s'adresse à l'ensemble des disciplines. Il vise à structurer la recherche et à permettre la création d'équipes de chercheurs universitaires capables de démarrer des projets qui permettront au Québec d'obtenir davantage de financement de la part du gouvernement fédéral puisqu'auparavant, « les chercheurs issus de la population francophone, majoritaire à 81 %, ne recevaient que 60 % des subventions versées au Québec.

Alors qu'on dépensait 1,4 milliard de dollars au Canada pour la recherche publique et privée, la Belle Province ne recevait que 150 millions. » (Lemelin, 2002 : 19)

En 1983, le FCAC cède sa place au Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR), qui accorde son financement selon de nouveaux critères afin de trouver l'équilibre entre la recherche menée dans les universités québécoises, les besoins exprimés par les différents milieux socio-économiques de l'État québécois et les besoins en matière d'innovation technologique. (Lajoie, 2009 : 38) C'est cependant en juin 2001 qu'un modèle tripartite de fonds québécois pour la recherche est créé avec le Fonds de recherche Nature et Technologie (FQRNT), le Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ) et le Fonds de recherche Société et Culture (FQRSC). Les subventions ne sont désormais plus accordées en fonction de la discipline d'étude des chercheurs soumettant une demande, mais bien en fonction de l'objet de recherche, un changement qui a pour effet d'éviter l'exclusion de projets à cheval entre diverses disciplines et de favoriser l'interdisciplinarité des projets de recherche. Cette restructuration « permettra aux chercheurs et chercheuses d'ici de maximiser les possibilités d'obtenir des octrois des fonds canadiens » (*Aide-mémoire/départage des domaines de recherche*, 2001 : 1), en raison de la similitude du modèle québécois et du modèle tripartite canadien. En 2011, le gouvernement misera sur une certaine unité des fonds en créant l'appellation « Fonds de recherche du Québec ». En dépit de cette bannière commune, « les trois Fonds (Nature et technologies, Santé, Société et culture) conservent leur mission, qui est de promouvoir et de soutenir financièrement la recherche, la mobilisation des connaissances et la formation des chercheurs au Québec. » (FRQ, 2014)

Aujourd'hui, les subventions publiques à la recherche proviennent à la fois du fédéral et du provincial. Le problème actuel n'en est, en somme, plus un de sous-financement; ce sont plutôt les enjeux éthiques soulevés par le choix des domaines couverts par la recherche ciblée qui invitent à reconsidérer la structure du financement et, notamment, l'implication du gouvernement fédéral dans le choix de ces domaines de recherche.

Partie 2 – Coûts indirects de la recherche et « mal-financement »

Un intérêt accru du fédéral pour la recherche universitaire

Comme on l'a vu dans la première partie de ce mémoire, les organismes subventionnaires existent tant au niveau provincial (sous la forme des Fonds de recherche du Québec) qu'au niveau fédéral. L'importance du financement fédéral à la recherche n'est pas à négliger. Selon l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), 91 % du financement fédéral aux universités pour l'année 2012 a été affecté à la recherche seule, soit 808 M\$. En 1980, cette même proportion était de 84 %. (IRIS, 2013) Cette priorisation des fonds de recherche se fait donc au détriment des autres fonds de gestion des universités, qui voient leur part de l'assiette diminuer.

Les finances des universités sont séparées en quatre fonds distincts. Le fonds de fonctionnement, le fonds de dotation, le fonds des immobilisations et le fonds avec restriction. Ce dernier fonds est en grande majorité alimenté par le gouvernement fédéral (550,7 M\$ pour l'année 2010-2011) et est principalement utilisé pour la recherche. (Tremblay, 2013) Ces sommes sont dites « avec restriction », car elles sont réservées à un ensemble circonscrit d'activités principalement en lien avec la recherche. (Martin et Ouellet, 2011)

De toute évidence, ce financement accru de la recherche est bien accueilli par les communautés universitaires, comme le démontre un communiqué de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ, 2011). Dans ce communiqué, la CREPUQ soulève toutefois des inquiétudes quant aux conséquences de ce financement accru, notamment sur la question des frais indirects de recherche.

« Les chefs d'établissement universitaire déplorent par ailleurs qu'il n'y ait pas de montant substantiel consacré à régler la question des coûts indirects de la recherche. Les établissements universitaires doivent assumer des déboursés importants liés aux infrastructures de recherche, au maintien des laboratoires et au soutien des chercheurs, or ces coûts ne sont pas pris en compte à leur juste valeur. Dans les documents budgétaires déposés la semaine dernière par le gouvernement du Québec, le manque à gagner des universités québécoises à cet égard a été estimé à 90 M\$ pour la seule année 2007-2008. » (CREPUQ, 2011)

Les inquiétudes de la CREPUQ sont fortement en lien avec le fonds avec restriction que nous avons mentionné plus haut. Comme Martin et Ouellet l'ont mentionné, les sommes d'argent octroyées à ces fonds ne peuvent être utilisées que pour la recherche et ne peuvent pas servir à financer les coûts indirects de la recherche dont parle la CREPUQ dans l'extrait cité.

Les *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec* du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, précisent, dans leur article 2.1.2, la nature de ces frais indirects de recherche subventionnée (FIR).

« **Frais indirects** liés aux services : administration, bibliothèque, informatique, audiovisuel, télécommunications, services juridiques, gestion des ressources humaines, comptabilité, finances, etc.

Frais indirects liés aux espaces : frais d'acquisition, d'exploitation et de maintien en bon état des espaces et frais de renouvellement des équipements généraux dont sont dotés les espaces de recherche. » (MESRS, 2014)

Nous en comprenons que les activités de recherche engendrent des coûts et que ceux-ci ne peuvent être financés directement à partir du fonds avec restriction.

Pour répondre à cette problématique, le gouvernement fédéral finance, depuis 2002, une partie de ces frais à partir du Programme des coûts indirects. Dans un mémoire présenté en 2013 dans le cadre de l'examen fédéral du programme de remboursement des coûts indirects, l'Association des universités et des collèges du Canada (AUCC) déplore la diminution relative de ce remboursement face à l'augmentation des subventions de recherche. En 2012-2013, le taux de remboursement du Programme des coûts indirects avait chuté à 21,5 % des coûts indirects. (AUCC, 2013)

Dans son *Plan de financement des universités équitable et équilibré* présenté en annexe au budget 2011, le gouvernement du Québec estimait à 90 M\$ le manque à gagner lié aux frais indirects de recherche subventionnée pour la seule année 2008-2009. (Finances Québec, 2011)

Le gouvernement du Québec estime ces frais indirects à 60 % de la subvention accordée, « soit 27 % pour les frais liés aux services et 33 % pour les frais correspondant aux espaces. » (Finances Québec, 2011)

Malgré une hausse apparente des fonds de recherche, les chercheurs de l'IRIS ont révélé que l'augmentation du financement fédéral à la recherche au Québec (134 % entre 1999 et 2012) est bien loin d'égaliser celle à laquelle on assiste en Ontario et dans le reste du Canada (respectivement 168 % et 169 %). (IRIS, 2013)

Non seulement le gouvernement fédéral délaisse le financement des activités d'enseignement au profit de la recherche (et nous l'avons vu dans la partie précédente, au profit de la recherche appliquée), mais en plus, il se retire graduellement du fonds de fonctionnement des universités. Bien que les sommes investies augmentent considérablement, le financement fédéral à la recherche a non seulement pour conséquence l'appauvrissement de la recherche fondamentale, mais surtout l'appauvrissement de l'ensemble des activités d'enseignement.

Partie 3 – Du sous-financement au financement idéologique

Un financement fédéral en hausse

Selon une étude de l'IRIS, au Québec, la proportion des fonds de provenance fédérale s'élève à 887 M\$ en 2012, soit 13 % de l'ensemble des ressources à la disposition des universités de la province. (IRIS, 2013) On remarquera également à la lecture de cette étude que, sur les 32 années de la période à l'étude, « le Québec a vu les subventions fédérales destinées à ses universités augmenter de 310 %. L'augmentation a été pratiquement identique en Ontario (311 %) et elle a atteint 342 % pour le reste du Canada ». Autant dire que, contrairement à une idée répandue, les universités canadiennes en général et québécoises en particulier ne sont pas sous-financées. (IRIS, 2013)

En réalité, plus qu'un sous-financement ou un « mal-financement », pour reprendre l'expression des chercheurs de l'IRIS, l'université québécoise est en proie à un financement idéologique. Ce qualificatif vient de ce que l'orientation actuelle du financement fédéral s'apparente à un parti pris sans concession en faveur de la recherche appliquée subordonnée aux lois du marché. Comme nous le montrerons dans la suite de notre analyse, ce financement idéologique tend à marginaliser le fonds de fonctionnement des universités au détriment de la recherche fondamentale, jugée économiquement peu rentable.

Délaissement du fonctionnement général des universités

Depuis près de 30 ans, on observe une diminution significative et continue de l'apport financier du fédéral au fonctionnement général des universités. Entre 1980 et 2012, les sommes allouées par le gouvernement fédéral pour financer ce fonds sont passées de 13 % à 1 % du total des subventions au réseau universitaire canadien. Cette compression réelle de l'ordre de 64 M\$ concrétise la quasi-disparition du financement fédéral en ce qui a trait aux activités générales des universités.

Au Québec, si 33 M\$ des subventions fédérales étaient consacrés à ce fonds en 1980, aujourd'hui, cette subvention est réduite à 2,7 M\$. Notons que la courbe de ces subventions est inversement proportionnelle à la courbe du financement fédéral destiné à la recherche. Si, en 1980, ce dernier correspondait à 85 % de l'ensemble du financement fédéral à l'échelle pancanadienne, il en constitue aujourd'hui 92 %. Relativement au Québec, la part du financement fédéral octroyé à la recherche est passée de 84 % du total en 1980, à 91 % en 2012. En clair, le financement de la recherche a grimpé de 182 M\$ à 808 M\$ sur la période susmentionnée.

À la lumière de ces données, il convient de conclure que le financement fédéral du système universitaire québécois s'accompagne d'un désengagement graduel du financement général des universités et des activités d'enseignement, et ce, au profit de la recherche appliquée. C'est également la conclusion à laquelle est parvenue Ethel Groffier :

« Ce n'est pas tellement que le montant total des ressources consacrées à la recherche soit en baisse, mais plutôt que les orientations de la recherche sont de plus en plus fonction des exigences des organismes subventionnaires, gouvernement ou industrie, qui s'intéressent avant tout aux résultats à court terme. » (Groffier, 2014 : 107)

Dès lors, comment expliquer une telle disparité? Selon l'hypothèse la plus probable, le poids du financement fédéral consenti à la recherche permet au gouvernement fédéral de s'ingérer de manière subreptice et ciblée dans un champ de compétence provinciale : l'éducation. Comme le soulignent les auteurs de cette étude :

« Le financement de la recherche, plus fragmenté et attribuable à des groupes donnés à l'intérieur des universités, permet au gouvernement fédéral de dicter ses priorités en établissant les critères, les objectifs et les conditions à respecter pour se voir octroyer du financement. » (IRIS, 2013)

Priorité à la recherche appliquée

S'appuyant ainsi sur une proportion de fonds non négligeable, le gouvernement fédéral parvient, depuis au moins 2012, et avec un certain succès, à favoriser quasi exclusivement la recherche appliquée. L'objectif avoué est de transformer l'université en une entreprise, préoccupée avant tout du rendement de l'investissement. Suivant cette logique, « la recherche doit avoir une utilité économique dont l'efficacité se mesure aux possibilités de commercialisation et elle doit se faire de préférence en partenariat avec le secteur privé. » (Groffier, 2014 : 19) En ce sens, le budget fédéral de 2012 demandait à ce que les diverses instances subventionnaires au niveau fédéral cherchent à « axer la recherche sur les besoins des entreprises et [...] appuyer la conversion du savoir en avantages économiques ». (Flaherty, 2012) Le budget 2014 ne déroge pas à cette tendance. S'il laisse entrevoir une hausse du financement de la recherche, force est cependant de remarquer qu'il priorise davantage les projets appliqués en partenariat avec le milieu des affaires.

C'est également dans cette optique que le gouvernement fédéral a restructuré les trois fonds de recherche sur de nouveaux critères d'efficacité. Tous les organismes subventionnaires travaillent désormais en étroite collaboration afin de « favoriser une culture d'innovation sociale et commerciale ». Cette tendance sera confirmée avec la parution du rapport Jenkins en 2011 (PWC, 2011). Le rapport recommandait, entre autres, de changer la vocation de recherche fondamentale des laboratoires du Centre national de recherche Canada (CNRC) pour l'arrimer à la recherche appliquée en partenariat avec les industries.

Orientation fédérale et orientation provinciale : les deux faces d'une même pièce

La tendance à la priorisation de la recherche appliquée arrimée aux seuls impératifs de rentabilité économique n'est pas l'apanage du gouvernement fédéral. Comme le fait remarquer le Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec (CNCS-FEUQ), cette « vision de boutiquier » (Groffier, 2014 : 106) s'apparente à la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) renouvelée en 2010. Cette dernière insiste sur la nécessité pour les entreprises, le milieu de la recherche et les établissements d'enseignement de travailler en synergie pour favoriser l'éclosion d'une solide culture de l'innovation. Mieux encore, elle encourage « l'innovation et la commercialisation de produits en vue de créer davantage de richesse » (MDEIE, 2010). Si ce dernier développement n'est pas condamnable en soi, il peut, comme nous le montrerons, donner lieu à de dangereuses dérives.

Mais avant de mettre en relief de manière précise ces dérives, insistons pour dire qu'au provincial comme au fédéral, l'orientation du financement de la recherche s'accompagne d'une hausse du financement de la recherche appliquée au détriment de la recherche fondamentale. Les données recueillies par la CNCS-FEUQ sont, à ce sujet, très éloquentes.

Tendance du financement de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée dans les organismes subventionnaires fédéraux et québécois, 2006-2012 (en dollars constants)

Organismes	Recherche fondamentale	Recherche appliquée
CRSH	- 2,2 %	26,3 %
CRSNG	- 20 %	80,9 %
IRSC	- 14,1 %	60,1 %
FRQSC	3,9 %	46,9 %
FRQNT	36,8 %	44,9 %
FRQS	13,5 %	60,4 %

Source : CNCS-FEUQ, 2013

En clair, l'orientation du financement fédéral tend à transformer subrepticement l'université comme lieu de formation générale, mais aussi d'acquisition de compétences professionnelles en un « réservoir à idée » où le capital humain (ou « ressource humaine ») peut être extrait dans l'optique de répondre à une nouvelle vocation première : l'appui des industries du pays. Comme le souligne à juste titre Éric Martin :

« Il devient important de diffuser les nouvelles technologies et d'organiser les entreprises plus efficacement en vue de maximiser les gains de productivité. Se met alors en place une véritable « économie de l'apprentissage » où le système d'éducation est vu comme un réservoir à idées permettant de développer de la main-d'œuvre de pointe (capital humain) pour les industries à « haute valeur ajoutée » et des innovations brevetables (propriété intellectuelle) qui permettront de soutenir les entreprises et de dynamiser la croissance. » (IRIS, 2012)

Au risque de perdre sa fonction critique et sociale, l'université est ainsi sommée, par le biais de son financement, de devenir une *chaire d'entrepreneuriat intellectuel*, un « complexe industrialo-académique » (Baillargeon, 2011 : 21) saupoudré de quelques références aux sciences humaines et sociales.

L'autonomie de l'université en danger

L'indépendance de la recherche et du chercheur

L'orientation préconisée par le financement fédéral actuel consacre certes la recherche appliquée, mais induit une constriction du potentiel insoupçonné de la recherche fondamentale. Pire encore, elle crée des contextes d'action peu propices à la recherche libre et à l'indépendance des chercheurs. L'obtention des subventions de recherche étant une des conditions majeures de la permanence dans de nombreuses universités, la tentation est donc forte de délaissé certains secteurs de la recherche qui n'intéressent pas le gouvernement ou, dans certains cas, d'adapter les recherches aux priorités des organismes subventionnaires. Qui plus est, il devient de plus en plus difficile pour certains chercheurs de se consacrer à une recherche fondamentale de longue haleine, alors qu'il faut avant tout augmenter, dans un délai relativement court, le nombre de publications du département ou du centre de recherche auxquels ils sont affiliés.

« Inutile de dire aussi que le "contemplative scholar" est une espèce en voie de disparition. La proportion du financement de la recherche libre – celle que le chercheur accomplit seul et dont il choisit seul le sujet – n'a pas cessé de diminuer au profit de programmes imposant des sujets ou des modalités de réalisation de la recherche ou des deux. » (Groffier, 2014 : 109)

Par ailleurs, la course à l'innovation crée un climat de compétition parmi les chercheurs universitaires. En effet, les critères d'utilité et d'innovation, essentiels pour espérer une subvention au fédéral, poussent non seulement les chercheurs à orienter leurs recherches vers des domaines dit « rentables », mais augmentent également la rivalité voire l'hostilité entre les chercheurs au détriment de la solidarité.

L'idéologie derrière l'octroi de brevet au Canada suit d'ailleurs la même logique d'innovation et d'utilité de l'économie du savoir. L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) définit les brevets comme ce qui « couvrent les nouvelles inventions (procédé, machine, fabrication ou composition de matières) ainsi que tout perfectionnement d'une invention existante présentant le caractère de la nouveauté et de l'utilité. » (OPIC, 2014) Dans cette optique, il est plus facile d'opérer en recherche appliquée qu'en recherche fondamentale¹.

¹ La course au brevet a déjà créé, dans le passé, d'importantes dérives qui ont d'ailleurs des initiatives de réflexions et d'implémentation de mesures pour assurer l'intégrité à la recherche. Sur ce sujet, voir le comité d'experts sur l'intégrité en recherche. 2010. *Honnêteté, responsabilité et confiance : Promouvoir l'intégrité en recherche au Canada*.

Contexte propice aux inconduites

Certaines dérives de cette idéologie secouent le milieu universitaire depuis quelques années, remettant ainsi en doute, aux yeux de la population, ce qui fait l'essence de la recherche universitaire : l'intégrité et la quête de connaissances. Par exemple, Eric Poehlman, un chercheur reconnu aux États-Unis, a plaidé coupable, en 2006, d'avoir falsifié des données pour obtenir des subventions de recherche. Il est devenu le premier chercheur américain de toute l'histoire à être condamné à la prison pour ce geste. (Conseil des académies canadiennes, 2010)

Plus près de chez nous, les trois conseils canadiens (CRSNG, CRSH et IRSC) ont, en 2009, cherché à pallier la multiplication des cas de manque à l'éthique dans les universités canadiennes en portant une réflexion sur les bonnes conduites à la recherche. Bon nombre de recommandations s'ensuivront et promouvront, en effet, une meilleure conduite à la recherche. Mais, au final, nous pouvons toujours nous questionner à savoir si, dans les fondements, ce ne serait pas les pressions dues à l'orientation de la recherche et les critères pour l'octroi de subventions qui en découlent qui seraient la source de ces dérives. Il apparaît clair qu'une réflexion plus approfondie sur les conséquences de l'orientation de la recherche, qui vient d'ailleurs entrer en contradiction avec la mission traditionnelle de l'université, doit être mise de l'avant en amont des mesures pour promouvoir l'éthique.

Précarisation de certaines disciplines sous fond de transformation de la recherche

On l'aura sans doute compris, la priorisation de la recherche appliquée va de pair avec le délaissement de certains secteurs de l'éducation. Cette tendance, qui consacre un système éducatif à deux vitesses, repose sur une présomption largement partagée par les gouvernements que l'avenir de l'innovation constante et de l'économie du savoir se trouve essentiellement du côté des sciences dites « dures » (sciences et génie, sciences médicales, etc.). Au même titre que la recherche fondamentale ou libre, les humanités s'en trouvent ainsi réduites à la portion congrue du financement des universités. Étant « incapables » de répondre adéquatement aux exigences d'utilité tangible et de rentabilité économique à court terme, elles sont précarisées et délaissées par les étudiants, et invitées à se réinventer. Ce contexte n'est sans doute pas étranger à l'influence de plus en plus grandissante du modèle des sciences naturelles sur le développement de la recherche en sciences humaines et sociales. (Lajoie, 2009 : 39)

Conclusion

Comme nous l'avons vu, l'augmentation des investissements fédéraux en recherche s'accompagne d'un désintérêt du fédéral pour le financement de l'enseignement. Non seulement le financement de la recherche oblige les universités à utiliser les fonds de fonctionnement pour financer les coûts indirects de la recherche, mais en plus, le financement fédéral destiné au fonds de fonctionnement des universités a pratiquement disparu.

Dans la deuxième partie de ce mémoire, nous avons vu qu'entre 1980 et 2012, la part des sommes allouées par le gouvernement fédéral pour financer ce fonds est passée de 13 % à 1 % du total des subventions fédérales au secteur universitaire, soit une compression réelle de l'ordre de 64 M\$. (IRIS, 2013)

Toujours selon l'IRIS, ce changement d'attitude dans le financement fédéral force la main aux provinces qui doivent trouver d'autres sources de financement pour l'enseignement. Ailleurs au Canada, on a assisté à une hausse marquée des frais de scolarité. Le Québec n'ayant pas emprunté cette voie, « le gouvernement du Québec est tenu de maintenir une plus grande participation au financement de ses universités. » (IRIS, 2013)

Bien que ce mémoire mette en garde contre certaines dérives du financement orienté, spécifions que la position ici prise par l'ÆLIÉS ne vise pas à remettre en doute l'importance du secteur privé dans la recherche québécoise. En ce sens, l'ÆLIÉS a déjà pris pour position, en 2003, « que le secteur privé continue de contribuer au financement de la recherche, tout en laissant l'autonomie complète aux universités quant aux moyens d'arriver à leurs objectifs (notamment concernant l'utilisation de logiciels et de technologies spécialisés) et à la diffusion des résultats. » La problématique présente se situe donc plutôt sur le plan des dérives que peuvent constituer les orientations gouvernementales actuelles et l'impact de ces dernières sur l'autonomie des chercheurs québécois.

Cela dit, il importe de rappeler que le Québec a fait le choix de société qui consiste à offrir une éducation supérieure accessible. Le Québec a ainsi reconnu que « la richesse de [sa] nation repose sur la profondeur des connaissances que possède sa population et sur la capacité de ses citoyens à développer le génie québécois dans toutes ses dimensions. » (MEQ, 2013) Dès lors, ce projet présuppose que le savoir ne doit pas être le lot d'une élite ou encore se circonscrire à de simples intérêts de lobbys économiques. L'universalisme sur lequel repose le développement québécois du savoir doit donc viser un bien commun.

L'économie du savoir, comme nous l'avons déjà spécifié, cherche à décloisonner l'université afin de l'ouvrir à, et pour la société. Pourtant, la mission universitaire, dès sa création historique, était de rassembler et de transmettre un savoir universel à la société. Il n'en demeure pas moins que les universités devaient, et doivent encore, bien que les modèles universitaires aient toujours suivi la pensée de leur temps, être des entités autonomes.

Plus important encore, les chercheurs qui constituent le cœur de la transmission et du développement de ces savoirs universaux doivent, à leur tour, pouvoir jouir d'une certaine autonomie afin de pouvoir opérer librement leur recherche en dépit des pressions externes. Comme le rappelle Normand Baillargeon :

« Historiquement, depuis ses origines médiévales, une université est une corporation, comme on l'appelait à l'époque, ou, si l'on préfère, une assemblée libre et autonome qui réunit des professeurs et des étudiants – puis, plus tard, un nombre croissant d'étudiantes. [...] Une université est en effet entièrement définie et structurée par cette ambition de recherche et d'étude ainsi que par les valeurs qu'elle véhicule, et elle n'a de sens et de raison d'être que par elles. » (Baillargeon, 2011 : 17-18)

Certes, l'université est souvent entrée en conflit avec les différentes sociétés dans lesquelles elle évolue. Toujours selon Baillargeon, « le phénomène est davantage exacerbé par le fait que l'université est toujours plus ou moins largement financée par ce monde extérieur. » (2011, p.18) Tout cela présente une problématique pour le monde extérieur, qui peut ainsi la considérer comme « parasitaire » dans la mesure où elle entre en conflit « avec le monde qui l'abrite et qui la finance » (Baillargeon, 2011, p.19). Néanmoins, sa rentabilité et son utilité font de l'université une institution indispensable à toute société. Ses revendications traditionnelles se justifient par un principe de liberté académique, une valeur clé au développement du savoir (Baillargeon, 2011, p.20). Ce qui définit l'université en tant qu'institution de transmission du savoir n'est donc pas seulement sa rentabilité et son utilité, mais à la fois un ensemble de valeurs qu'elle promeut et transmet.

Si, quant à leur gouvernance, les universités québécoises demeurent, somme toute, des entités autonomes des institutions gouvernementales, l'enjeu du financement de la recherche vise plus particulièrement le corps professoral, professionnel et l'étudiant chercheur puisque, pour citer LaFrance, « le principal moyen de pression [du gouvernement] reste le financement de la recherche proprement dite. » (2009 : 77) En effet, il poursuit : « Le non-renouvellement d'une subvention est une sanction sans merci pour la continuité d'une activité de recherche. » (2009 : 80) Il semble ainsi évident que l'orientation des recherches imposées par le fédéral ou le provincial peut avoir des conséquences néfastes sur le développement de la recherche en dehors des secteurs ciblés par le gouvernement fédéral.

Nous avons vu plus haut que le gouvernement du Québec s'est démarqué du reste du Canada en assumant en grande partie l'augmentation des coûts indirects de recherche plutôt que de se tourner vers une augmentation des droits de scolarité. De plus, il a introduit, en 2004-2005, « le principe selon lequel l'organisme qui soutient un projet de recherche (ce que l'on appelle le pourvoyeur d'un projet de recherche) doit financer à la fois les frais directs du projet et les frais indirects liés à ce projet. » (Finances Québec, 2011) Par l'adoption de ce principe, le gouvernement du Québec s'est engagé à ce que les subventions que ses organismes, ministères et agences octroient couvrent la totalité du financement direct et indirect de la recherche.

En s'abstenant de financer adéquatement les coûts indirects de la recherche, le gouvernement fédéral force les universités québécoises à puiser à même leur fonds de fonctionnement pour

financer les activités de recherche, et ce, au détriment de la qualité de l'enseignement. Contrairement aux autres provinces, le Québec a fait le choix de ne pas faire payer aux étudiants ce manque à gagner, notamment afin de préserver l'accessibilité à l'éducation supérieure et à limiter l'endettement étudiant. Pour sa part, le gouvernement du Québec a également fait le choix de financer l'ensemble des coûts directs et indirects des recherches qu'il subventionne.

Non seulement le mode de répartition du financement fédéral à la recherche est-il nuisible pour le financement des universités québécoises, il « donne au fédéral la possibilité d'exercer une ingérence dans un domaine ne relevant pas de sa compétence », c'est-à-dire l'éducation. (IRIS, 2011)

Nous avons démontré dans ce mémoire que cette ingérence s'exerce autant sur le plan des orientations de la recherche (en privilégiant la recherche appliquée à la recherche fondamentale et en contraignant les chercheurs aux conditions d'octroi des subventions fédérales) que sur celui du rapport fragile entre la recherche et l'enseignement (en finançant uniquement les frais directs de la recherche et en laissant les universités combler leur manque à gagner à même leurs fonds de fonctionnement).

En ce sens, l'ÆLIÉS réitère sa recommandation que le gouvernement du Québec entame des négociations en vue de rapatrier les fonds fédéraux dédiés à la recherche, et attribue lui-même les sommes aux universités et aux centres de recherche. Le gouvernement du Québec devra maintenir son principe de plein financement des frais indirects sans compromettre le financement des activités d'enseignement, préserver la neutralité de l'universalisme de la recherche scientifique et maintenir l'accessibilité aux études, et assurer le respect de ses champs de compétence.

Bibliographie

- Aide-mémoire : départage des domaines de recherche. 2001.
http://www.frqnt.gouv.qc.ca/pdf/domaines_acces.pdf
- Almeida, Mike. 2007. *Comment se rendre utile : Les centres de recherche universitaires en sciences sociales au Canada*. *Scientia Canadensis: Canadian Journal of the History of Science, Technology and Medicine* 30 (2): 97.
- AUCC. 2013. *Mémoire soumis dans le cadre de l'examen fédéral de 2013 du Programme de coûts indirects*. <http://www.aucc.ca/wp-content/uploads/2013/10/Memoire-soumis-dans-le-cadre-de-lexamen-federal-de-2013-du-programme-des-couts-indirects.pdf>
- Baillargeon, Normand. 2011. *Je ne suis pas une PME. Plaidoyer pour une université publique*. Montréal, Éd. Poètes de brousse, p. 21.
- Conseil des académies canadiennes. 2010. *Honnêteté, responsabilité et confiance : Promouvoir l'intégrité en recherche au Canada*.
- CREPUQ. 2011. *Budget fédéral 2011 - La CREPUQ accueille positivement les mesures mises de l'avant en recherche et innovation*. http://www.crepug.qc.ca/IMG/pdf/CREPUQ-COMMUNIQUE-Budget-federal-2011-FR_23-03-11.pdf
- Finances Québec. 2011. *Un plan de financement des universités équitable et équilibré*. <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2011-2012/fr/documents/Education.pdf>.
- Flaherty, Jim. 2012. *Emplois, croissance et prospérité à long terme : Le plan économique de 2012*.
- Fonds de recherche du Québec. 2014. *Fonds de recherche*. <http://www.frq.gouv.qc.ca/fonds-recherche>
- Groffier, Ethel. 2014. *Réflexions sur l'université. Le devoir de vigilance*. Québec. PUL.
- IRIS. 2012. *Qu'est-ce que l'économie du savoir?* <http://iris-recherche.qc.ca/blogue/qu%E2%80%99est-ce-que-l%E2%80%99economie-du-savoir>
- IRIS. 2013. *Transferts fédéraux et mal-financement universitaire*. <http://iris-recherche.qc.ca/publications/federal-education>
- Lajoie, Andrée. 2009. *Vive la recherche libre!* Montréal. Liber.
- Lemelin, André. 2002. *Le Conseil de la science et de la technologie : 30 ans d'histoire*. Sainte-Foy : Les Publications du Québec.

Macdonald, John B. et al. 1969. *Le gouvernement fédéral et l'aide à la recherche dans les universités canadiennes*. Ottawa : Imprimeur de la Reine.

Martin, Eric, et Maxime Ouellet. 2011. *Université inc. : des mythes sur la hausse des frais de scolarité et l'économie du savoir*. Lux éditeur.

MDEIE. 2010. *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013*.
<http://www.frqs.gouv.qc.ca/fr/publications/pdf/sqri.pdf>

MESRS. 2014. *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2014-2015*.
http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/PersUniv/ReglesBudgControlesFinan/Regles_budgetaires_universites_2014-2015.pdf

MEQ. 2013. *Politique nationale de la recherche et de l'innovation*.

OPIIC. 2014. *Le guide des brevets*. http://www.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/fra/h_wr03652.html

PWC. 2011. Informations et mises à jour sur le programme de recherche scientifique et de développement expérimental. <http://pwc.com/ca/rsde>

Tremblay, Hélène. 2013. *Le financement des universités*.
http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/documents_gouvernance_financement/EXP_HELENE_TREMBLAY_presentation_troisieme_rencontre_thematique.pdf.